



La Section étrangère

de la

Croix-Rouge de Francfort.

Le Comité des Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge de Francfort, appelé communément la Croix-Rouge de Francfort, s'est occupé presque dès le début de la guerre de fournir des renseignements concernant les sujets ennemis se trouvant au pouvoir de l'Allemagne.

Elle a organisé dans ce but une section étrangère se composant de 2 grands services, dont l'un est chargé de tout ce qui concerne les disparus et les prisonniers de guerre internés dans des camps en Allemagne, tandis que l'autre traite de tout ce qui touche aux civils habitant les territoires occupés par les armées allemandes.

Nous allons essayer de décrire dans ce qui suit le fonctionnement de ces 2 services, sans nous occuper aujourd'hui plus particulièrement de la grande organisation spéciale créée par ce même comité en faveur des prisonniers de guerre allemands.

Disons seulement encore que le Comité des Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge de Francfort, sous la présidence d'honneur du Dr. hon. c. Leo Gans et dirigé par les banquiers Heinrich et Rudolf Lisman et M. Wulf von Flotow, est installé dans une grande maison de quatre étages et occupe en tout environ 700 personnes, dont un grand nombre de volontaires. La direction de la section étrangère a été confiée dès le début à M. S. Trier, assisté de Mlle. G. von Düffel pour le service des civils habitant les régions occupées.

l.

Renseignements sur les disparus étrangers et les prisonniers de guerre en Allemagne.

Ce service se compose de 4 sections :

1. La recherche des disparus.

De 1915 à 1917 ce service avait surtout à s'occuper des disparus français. Depuis, de nombreuses demandes sont venues d'Angleterre, d'Italie et tout récemment aussi d'Amérique.

Dans la catégorie des disparus on comprend des militaires sur le sort desquels leurs familles ne possédaient aucun renseignement. Depuis sa formation, ce secteur a pu éclaircir environ 35 000 de ces cas; naturellement on ne pouvait que constater la mort et en informer les familles, mais pour celles-ci cette certitude, aussi cruelle qu'elle soit, est préférable à l'état d'angoisse perpétuelle dans lequel elles vivaient jusque là.

Dans tous les cas on tâche de procurer aux familles éprouvées la photographie de la tombe de leurs disparus tout en leur en indiquant l'emplacement exact. Ce renseignement leur permettra de visiter la tombe après la guerre.

Un fichier presque complet de tous les prisonniers français en Allemagne et des fichiers de prisonniers anglais, italiens et américains forment la base des éléments de recherche et permettent de se rendre compte dès l'arrivée d'une demande si le militaire recherché est signalé comme prisonnier ou non. Dans la négative, des recherches sont faites dans les hôpitaux derrière la ligne du front et parmi les troupes allemandes qui pourraient avoir inhumé le soldat en question. En même temps on interroge d'office des camarades de régiment signalés dans les camps en Allemagne. Un fichier spécial par régiment a été établi pour aider ces recherches; sur ce fichier sont indiqués les camps de prisonniers et les hôpitaux où sont internés les soldats d'un même régiment, ainsi que la date et le lieu de leur capture.

On publie en outre périodiquement des listes de disparus, classés par régiments; elles sont envoyées dans tous les camps et hôpitaux où elles sont affichées. Les prisonniers les parcourent et le cas échéant, transmettent au Comité les renseignements qu'ils possèdent sur leurs camarades disparus. Ces listes ont donné d'excellents résultats.

Le service de la recherche des disparus étrangers, qui est en relations suivies et agréables avec le Comité Central de la Croix-Rouge Allemande à Berlin, reçoit des demandes d'un peu partout, aussi bien d'organisations belligérantes que neutres; mais la plus grande partie des demandes proviennent du „Bureau de Renseignements sur les Prisonniers de Guerre du Ministère de la Guerre“ à Paris, du „British Red Cross“ à Londres et Copenhague, de la „Croix-Rouge Italienne“ à Rome et tout dernièrement de la „American Red Cross“ de Berne. Citons aussi les autres correspondants réguliers: „L'Agence des Prisonniers de Guerre du Comité International de la Croix-Rouge“ à Genève, „Le Bureau International de la Paix“ à Berne, „La Mission Catholique en Faveur des Prisonniers de Guerre“ à Fribourg, „Le Bureau Zuricois pour la Recherche des Disparus“ à Zurich, „La Croix-Rouge Française“ à Paris, „Les Nouvelles du Soldat“ à Paris, „La Fraternelle Catholique“ à Millau, „Le Comité interdépartemental d'Annecy Agence des Prisonniers de Guerre“ à Annecy, sans oublier „L'Office Provisoire d'Informations sur les Prisonniers de Guerre auprès du Secrétariat d'Etat de Sa Sainteté“ à Rome, qui s'occupe d'une façon si généreuse des prisonniers de toutes les nations belligérantes. La Croix-Rouge de Francfort répond aussi à toutes les demandes de particuliers qui lui parviennent en grand nombre des pays belligérants et neutres.

2. Un autre service qui prend de plus en plus d'extension reçoit, enregistre et communique les noms des nouveaux prisonniers français, anglais et américains faits sur le front ouest.

Conformément à des instructions spéciales données par le Ministère de la Guerre Prussien, les premières cartes que tous les prisonniers sont autorisés d'écrire à leur famille après leur capture, passent par la Croix-Rouge de Francfort. Elles y sont immédiatement triées et distribuées aux machines à écrire (le Comité en occupe plus de 80) qui établissent rapidement des listes contenant tous les renseignements donnés par les prisonniers sur les cartes, soit leur nom,

régiment, état de santé et l'adresse de leur famille. Ces listes sont de suite envoyées au Ministère de la guerre à Paris, au War Office à Londres et à l'American Red Cross à Berne d'où les familles sont avisées aussitôt. Les cartes des prisonniers sont ensuite réexpédiées sans subir de retard, mais elles arrivent forcément après les listes, car celles-ci sont acheminées sur Paris et Londres par un service spécial et rapide organisé dans ce but.

On a donc tout fait pour que les familles des prisonniers puissent être informées du sort des leurs dans le plus bref délai.

Quant aux officiers, puisqu'il ne s'agit que d'un nombre relativement restreint, on communique leurs noms télégraphiquement, de même que ceux des aviateurs tués, blessés ou prisonniers.

Disons de suite qu'aussi bien le Gouvernement Français que les Gouvernements Anglais et Américains ont consenti la réciprocité et agissent absolument de la même façon pour les nouveaux prisonniers allemands faits par leurs armées relatives. Il s'agit donc là d'un échange de bons procédés qui fonctionne admirablement.

Tandis que les deux services précédents s'occupent des disparus et des prisonniers nouvellement capturés, la troisième subdivision traite de toutes les questions concernant les prisonniers internés dans les camps en Allemagne.

C'est ici que sont reçues et transmises les demandes d'internement en Suisse et de rapatriement, les demandes de nouvelles sur les prisonniers dont les familles s'inquiètent d'un silence plus ou moins prolongé, les réclamations concernant les colis non-arrivés et une foule d'autres affaires touchant aux prisonniers.

Les correspondants sont les mêmes que pour les services précédents. Les demandes parviennent très souvent télégraphiquement et les réponses sont envoyées par la même voie. Mais ce ne sont non seulement les organisations neutres et belligérantes ainsi que les familles qui s'adressent à ce service, les prisonniers eux-mêmes y ont recours très fréquemment pour s'enquérir de la santé d'un membre de leur famille dont ils n'entendent rien, ou pour toute autre raison rendant utile l'intervention de la Croix-Rouge.

Dans tous ces cas, Messieurs les Commandants des camps allemands permettent très aimablement aux prisonniers et à leurs comités

de secours de s'adresser à la Croix-Rouge de Francfort, et ces lettres ne sont pas comptées dans le nombre prévu et admis mensuellement pour chaque prisonnier.

Tout récemment l'application de l'article 52 de l'accord franco-allemand du 15 Mars 1918 autorise les prisonniers qui sont sans nouvelles des leurs depuis 3 mois, de s'adresser à une Croix-Rouge pour faire demander des nouvelles. Pour les prisonniers internés en Allemagne c'est la Croix-Rouge de Francfort qui est chargée de recevoir ces demandes qui sont ensuite transmises à l'agence des Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge Internationale de Genève. Pour les familles résidant en France occupée la Croix-Rouge de Francfort envoie les demandes par son service spécial des messages pour les territoires français envahis. La Croix-Rouge de Francfort reçoit les réponses et les fait parvenir aux intéressés.

Une 4^e Section sert d'intermédiaire entre les Sociétés de Secours, principalement celles anglaises et américaines et les Comités de Secours des prisonniers dans les camps allemands. Les présidents des Comités de Secours transmettent quelques fois à Francfort des demandes de vivres ou de vêtements; ces demandes sont envoyées aux Succursales de la British Red Cross à Copenhague ou à Berne ou à la American Red Cross à Berne. D'un autre côté ces bureaux de Copenhague et de Berne s'adressent dans certains cas à Francfort pour les questions concernant les envois qu'ils effectuent.

Toutes ces sections travaillent naturellement avec l'aide de fichiers; il ne pourrait en être autrement dans une organisation pareille à celle qui nous occupe.

II.

Service des Nouvelles pour les Pays envahis.

Un des problèmes les plus difficiles dans cette longue guerre, était celui d'établir une communication entre les civils restés en pays envahi et leurs familles habitant la partie non-occupée du pays. Ces familles ne sont souvent séparées les unes des autres que par une

distance de quelques kilomètres, et malgré cela elles ne peuvent communiquer entre elles. Cette situation s'est produite en 1914 pour les habitants du Nord de la France. Déjà en automne de 1914 des appels désespérés sont arrivés aux Croix-Rouge. Mais ces appels ont, en général, dû rester sans réponse; toutefois il a été possible, grâce à la complaisance d'officiers allemands, de fournir un certain nombre de renseignements sur l'état de santé, etc. d'habitants des régions occupées.

L'action fiévreuse de la guerre ne permettait évidemment pas aux autorités militaires allemandes de s'occuper dès le début, de cette question, qui était un novum et qui n'était pas prévue par les conventions de La Haye sur les lois de la guerre sur terre.

En attendant, les propositions des différentes Sociétés de la Croix-Rouge et d'autres Sociétés de Secours s'étant formées au début de la guerre, ont afflué au Grand Quartier Général Allemand où on s'est mis à les étudier avec bienveillance une fois que l'état des opérations militaires avait laissé prévoir une guerre d'une certaine durée.

Tout le monde comprit qu'il ne put être question, en pleine guerre pour des raisons militaires aussi bien que techniques, d'admettre la correspondance ordinaire habituelle par la poste. On proposa donc d'établir des listes d'habitants des différentes localités dont on demanda des nouvelles. Ces listes devaient être envoyées aux mairies pour être transmises en France. Un autre projet voulait instituer des cartes-réponses. Mais aucun de ces projets ne remplissait les conditions de sécurité devant être exigées par le Grand Quartier Général Allemand.

Le Comité Spécial pour les Prisonniers de Guerre de la Croix-Rouge de Francfort était parmi les premiers à s'occuper activement de cette question qu'il étudiait à fond. Son effort tendait surtout à trouver un moyen pour concilier les intérêts militaires avec ceux de la population des territoires envahis.

Il importait, pour que les autorités puissent accepter le projet, non seulement d'empêcher les communications directes ou originales à arriver en France libre, mais encore d'éviter la transmission de communications secrètes dans les messages d'une façon ou d'une autre.

Ce moyen, la Croix-Rouge de Francfort l'a trouvé et son projet adopté par le Grand Quartier Général Allemand, a rendu possible une oeuvre humanitaire de premier ordre.

Le service fonctionne maintenant de la façon suivante :

Les messages venant de France libre sont transcrits à Francfort sur des formulaires spéciaux et ceux-ci sont envoyés par l'intermédiaire des autorités compétentes aux maires des localités habitées par les destinataires. Le maire porte le message à la connaissance de ces derniers et reçoit leurs réponses qu'il inscrit lui-même en face de la demande. Il renvoie ensuite le formulaire aux autorités militaires qui le font parvenir à Francfort. La Croix-Rouge copie cette réponse sur la feuille venant de France, mais au lieu de donner cette réponse en français, elle la traduit en allemand. Le questionnaire venant de France est ensuite réexpédié avec cette réponse.

On voit donc que ce premier questionnaire va seulement de France libre jusqu'à Francfort et est renvoyé ensuite à Paris, sans avoir été entre les mains de qui que ce soit en territoire occupé. D'autre part la copie va de Francfort en territoire occupé et retour ; elle ne parvient donc pas en France libre. De cette façon, et grâce à la traduction des réponses tout danger de transmission de communications secrètes a pu être écarté d'une façon absolument certaine. Ajoutons que les messages sont limités à 20 mots.

Une fois le système trouvé, il a fallu chercher les collaborateurs sachant le français, nécessaires à l'exécution d'un travail aussi considérable que celui d'apporter des nouvelles à une population de plusieurs millions de personnes. L'appel lancé par la Croix-Rouge de Francfort a été entendu par la Société de cette ville, et nombreuses furent les personnes qui ont mis leur temps et leur travail à la disposition de cette oeuvre humanitaire. On a donc vite constitué un groupe de collaborateurs volontaires et salariés, dont le nombre s'élève aujourd'hui à environ 200.

Au début, ce service a reçu les formulaires de demandes par l'intermédiaire de la Légation d'Espagne à Berne. C'étaient des feuilles donnant simplement le nom de la personne habitant les territoires occupés et celui du requérant. La Croix-Rouge de Francfort lançait à ce moment ses formulaires avec les questions : „Santé ? Besoins ? Nouvelles ?“ et c'est en répondant à ces trois questions primordiales que les habitants des régions envahies ont formulé leurs premières réponses. Par la suite, Francfort a été mis en relations directes avec la Section du Ministère de l'Intérieur français, chargée de la cen-

tralisation du service des correspondances avec les territoires occupés et celle-ci a envoyé des messages de 20 mots. De ce fait le travail a considérablement augmenté.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de dire qu'aussi bien les envois du Gouvernement Français à la Croix-Rouge de Francfort que les réponses adressées à Paris par cette dernière, passent directement entre Paris et Francfort sans intermédiaire aucun.

A part les messages transmis par le Ministère de l'Intérieur, la Croix-Rouge de Francfort reçoit aussi nombre de demandes de nouvelles parvenant par des personnes habitant des pays neutres, ou par des organisations neutres.

Depuis le 1^{er} janvier 1916, époque à laquelle a commencé ce service de nouvelles, jusqu'au 1^{er} juillet 1918, 2 241 047 messages ont été transmis entre le territoire français occupé et la France libre.

Ce travail formidable n'était naturellement pas sans à-coup. Il y avait quelquefois des difficultés à reconstituer et à conserver le personnel. D'autre part les demandes n'arrivaient pas toujours régulièrement de France, surtout dans les moments fréquents de fermeture de frontière. Certains événements militaires exerçaient aussi une influence sur l'arrivée des réponses, de sorte que le travail décroissait de temps en temps pour s'accumuler ensuite. C'est alors qu'il a fallu faire appel à la bonne volonté particulière des collaborateurs, pour qu'ils fournissent des heures supplémentaires de travail, à seul fin de ne pas laisser trop longtemps dans l'inquiétude ceux qui attendaient impatiemment des nouvelles.

La lecture de la Gazette des Ardennes montre combien les nouvelles transmises par la Croix-Rouge de Francfort sont appréciées par les habitants des territoires occupés, qui les appellent les „Croix-Rouge“ tout court. L'expression „j'ai reçu un Croix-Rouge“, est devenue proverbiale en pays occupé.

Tout récemment la Croix-Rouge de Francfort a institué un **Service de Nouvelles** entre les enfants originaires des pays envahis, envoyés en Hollande, et leurs familles restées en territoire occupé. Les messages envoyés par ces enfants sont particulièrement touchants dans leur tendre simplicité. En voici un exemple :

„Chers parents,

„Si vous pouviez voir ce qui se passe dans mon cœur, vous
„verriez qu'il est toujours occupé de votre souvenir et en
„attendant de vous revoir, je vous envoie mes plus gros et
„affectueux baisers.

Marie X“

En dehors de ce service pour la transmission de nouvelles aux régions envahies, la section des civils de la Croix-Rouge de Francfort possède encore plusieurs secteurs annexes.

Il y a d'abord le **Service de la Transmission des Fonds** envoyés aux habitants des régions envahies par leurs familles en France libre. Ce service a pris une très grande extension car avec la durée de la guerre, de nombreuses personnes dépourvues de moyens ou coupées de leurs ressources, ont demandé de l'argent à leurs parents et amis en France libre.

La Croix-Rouge de Francfort a aussi prêté son concours dans toutes les circonstances où son intermédiaire a pu être utile pour l'envoi en pays occupé de vivres ou d'objets absolument indispensables tels que des râteliers, des yeux artificiels, des lunettes spéciales, etc.

Ensuite il y a le **Service des Messages pour les Ouvriers des Bataillons Civils** en territoires occupés, service qui fonctionne de façon identique à l'autre. Un fichier spécial contient les adresses de ces ouvriers.

Le **Service des Rapatriements** transmet les demandes de rapatriement parvenant de France libre, et arrivant à la Croix-Rouge de Francfort en nombre considérable. Toutefois ces derniers temps, le travail de cette section est devenu presque superflu, des permissions de rapatriement ayant été accordées par les autorités allemandes sur une large échelle pour les personnes en ayant fait la demande.

Un autre service s'occupe des **Evacués de la Ligne de Feu**, en recueillant autant que possible les nouvelles adresses pour pouvoir transmettre à ces évacués les messages qui leur sont destinés. Pour les cas très difficiles, la „Gazette des Ardennes“ vient d'accepter de prêter son concours pour insérer les noms des personnes recherchées, recevoir les réponses et les transmettre à la Croix-Rouge de Francfort.

Un service analogue à celui pour les territoires français occupés fonctionne aussi pour la Roumanie, quoique d'une façon officielle et restreinte.

Quant à la Russie occupée, les demandes reçues à Francfort ont été transmises par l'intermédiaire du Comité Central de la Croix-Rouge à Berlin, chargé officiellement de ce service.

Les quelques explications qui précèdent, donnent une idée générale de ce qui est fait par le Service Etranger de la Croix-Rouge de Francfort, et celles et ceux qui y travaillent, le font de bon coeur, heureux de pouvoir collaborer ainsi à une oeuvre véritablement humanitaire.

S. T.
